



Soirée Sarah Oberson 2012

Fugue : rite de passage ou cri d'alarme ?

Jean Zermatten
Paola Riva Gapany
Clara Balestra (Eds.)

Novembre 2012

Soirée Sarah Oberson 2012

Fugue : rite de passage ou cri d'alarme ?

Novembre 2012

TABLE DES MATIERES

Allocution d'ouverture Bernard COMBY, Président de la Fondation Sarah Oberson	2
La prise de risque chez l'adolescent : un fait neurobiologique Benjamin BOUTREL, Directeur du Centre de neurosciences psychiatriques, CHUV, Lausanne	5
La science et les fugues d'adolescents : facteurs de risque et interventions Olivier HALFON, Chef du Service de pédopsychiatrie, CHUV, Lausanne	12
Statistiques et démarches policières face à la fugue de mineurs Inspecteur-chef Martin LAUBER, Responsable de la Section Mineurs-Mœurs de la Police cantonale du Valais	21
Et après ? Le cadre légal et la prise en charge du fugueur et de sa famille Christian NANCHEN, Chef du service cantonal de l'enfance et la jeunesse du Valais, Sion	26
Table Ronde : Synthèse, bonnes pratiques et pistes pour le long terme Dirigée par Fabrice GERMANIER, Membre du Conseil de la Fondation Sarah Oberson et Président de l'Association de la presse valaisanne Avec la participation des INTERVENANTS et de : Christophe JORDAN, Chef de Centre et membre de la Direction de l'Institut St-Raphäel, Sion Régis HERITIER, Chef de Centre et membre de la Direction de l'Institut St-Raphäel, Sion	33
Synthèse La fugue : une alerte et une prise de risque ! Y a-t-il éguide ? Clara BALESTRA, Fondation Sarah Oberson, Sion	34
Annexe I Prise en charge des fugues et des fugueurs, Institut St-Raphaël	36
Foyer pour Jeunes Travailleurs (FJT) Christophe JORDAN, Chef de centre et membre de la Direction de l'Institut St-Raphäel, Sion	38
Centre de Préformation Mixte (CPM), Régis HERITIER, Chef de centre et membre de la Direction de l'Institut St-Raphäel, Sion	39

ALLOCUTION D'OUVERTURE

Bernard COMBY, Président de la Fondation Sarah Oberson

Chère Famille OBERSON,
Madame et Messieurs les Orateurs,
Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Le 28 septembre 2012 marquait un bien triste anniversaire, celui de la disparition de Sarah, qui a eu lieu il y a déjà 27 ans !.. Cette terrible tragédie a profondément marqué la famille Oberson et toute la population de Saxon. Elle reste aussi gravée dans la mémoire collective du Valais et de la Suisse !

Le magnifique élan de solidarité manifesté à cette occasion a apporté un peu de baume sur une plaie, qui demeure aujourd'hui encore béante !

Au nom de la Fondation Sarah Oberson, je tiens à rendre hommage au Papa et à la Maman de Sarah : Claudy et Dominique, ainsi qu'aux sœurs de Sarah : Stéphanie et Justine.

Face à une adversité insupportable et face à une souffrance immense, ils ont su faire preuve d'une dignité et d'un courage exemplaires. Malgré toutes les fausses pistes et les nombreux espoirs déçus, il faut bien pourtant continuer à poursuivre le chemin de la vie ! D'ailleurs, Dominique, la Maman de Sarah, ne disait-elle pas avec raison : « Il faut faire confiance à la vie » ?..

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Même si les Inspecteurs de la Police Cantonale et le Juge en charge de l'enquête, en utilisant tous les moyens modernes à disposition aujourd'hui, continuent à explorer consciencieusement et méthodiquement toutes les pistes découvertes ou soumises par des tiers, le doute s'installe sournoisement et l'espoir de percer un jour l'épais mystère de la disparition de Sarah devient plus ténu !

Mais la Fondation espère vivement pouvoir un jour élucider cette lancinante affaire, en faisant éclater la vérité sur cette terrible tragédie !..

Le but de la Fondation Sarah Oberson consiste aussi à transcender cette souffrance, en œuvrant activement au service de l'enfance maltraitée ou mal aimée.

C'est pourquoi, chaque année, un thème particulier est retenu et traité par des professionnels compétents.

D'ores et déjà, je remercie chaleureusement tous les conférenciers et participants à la Table ronde, sous l'experte direction de Monsieur Fabrice GERMANIER, Membre du Conseil de la Fondation Sarah Oberson et Président de l'Association de la Presse Valaisanne...

Le thème de cette Soirée s'intitule précisément : **Fugue : rite de passage ou cri d'alarme ?** Selon Wikipédia, la célèbre encyclopédie en ligne, « la fugue consiste à fuir son domicile ou

une institution (un foyer par exemple). La fugue est un acte solitaire qui concerne surtout les adolescents ».

La fugue est une espèce de miroir de notre société, caractérisée par la rupture des liens de toute nature. C'est une prise de distance par rapport à toutes formes d'autorité, familiale et scolaire !

La cellule familiale peut percevoir la fugue comme une épreuve douloureuse ou un rite de passage obligé...

En effet, à travers la fugue, l'adolescente ou l'adolescent manifeste parfois son envie de transgresser les règles établies simplement pour franchir un cap dans sa vie. Dans ce cas, la fugue est plutôt motivée par une recherche d'autonomie et d'émancipation. Il faut donc parler ici d'un simple rite de passage, dans un contexte de crise du lien social.

Mais l'adolescente ou l'adolescent peut aussi fuguer pour crier désespérément son angoisse et son désarroi face à la famille, face à l'école, face à la société et souvent face à elle-même ou à lui-même !.. Il s'avère donc important de renouer le dialogue avec le jeune pour éviter que d'autres fugues se reproduisent.

Selon les statistiques de la Police Cantonale, en Valais, nous enregistrons pratiquement chaque jour une fugue d'ado, qui fort heureusement se termine en général très bien...

Ce soir, nous allons donc aborder cette délicate problématique avec le concours de personnalités qui maîtrisent parfaitement le sujet : Messieurs Benjamin BOUTREL, Directeur du Centre de Neurosciences psychiatriques du CHUV, Olivier HALFON, Chef du Service de Pédopsychiatrie du CHUV, Martin LAUBER, Inspecteur-Chef, Responsable de la Section Mineurs-Mœurs de la Police Cantonale Valaisanne, Christian NANCHEN, Chef du Service cantonal valaisan de la Jeunesse, Régis HERITIER et Christophe JORDAN, tous deux Chefs de Centres et Membres de la Direction de l'Institut Saint-Raphaël.

D'avance, je les remercie vivement de bien vouloir nous apporter leurs analyses et leurs recommandations.

Permettez-moi également d'adresser un merci particulier à Madame Clara BALESTRA, Coordinatrice de la Fondation, ainsi qu'à l'Institut International des Droits de l'Enfant (IDE), dirigé par Monsieur Jean ZERMATTEN, représenté à cette occasion par Madame la Sous-Directrice Paola RIVA GAPANY.

Chaque année, l'IDE nous apporte son précieux concours à l'organisation de la Soirée Sarah Oberson.

Enfin, j'aimerais exprimer ici toute ma reconnaissance à la Fondation Pierre et Claude Chessex, à la Commune de Saxon, représentée par son Vice-Président Monsieur Christian ROTH, et au Casino de Saxon, dirigé par Monsieur Jean-Marc SALAMOLARD, qui ont aimablement offert le patronage de cette manifestation, ainsi qu'au NF, à Rhône FM et à CANAL 9, qui eux ont accepté de parrainer la Soirée Sarah Oberson 2012.

J'espère une fois de plus que vous apprécierez la contribution de la Fondation Sarah Oberson à une meilleure connaissance de cette problématique liée à l'enfance et à l'adolescence, dans un souci de prévention et de recherche de solutions adéquates...

En conclusion, je dirai à l'instar du **Docteur Xavier Pommereau** :

« la fugue est une pathétique quête d'oxygène dans une atmosphère jugée irrespirable ».

Il s'agit d'un appel au secours qui doit être vraiment pris au sérieux ! La solution de ce problème passe nécessairement par une meilleure écoute des jeunes au sein de la famille et de l'école. Il faut impérativement renouer le dialogue !

Dès lors, la médiation peut aussi, dans certaines situations douloureuses, apporter la réponse adéquate. En quelque sorte, elle peut désamorcer la crise et éviter le passage à l'acte...

Mais, faut-il le rappeler ici, la famille et l'école doivent également assumer leurs propres responsabilités, en ayant le courage de fixer un cadre et des repères à respecter par les adolescentes et les adolescents eux-mêmes ?..

Merci d'être venus très nombreux à cette importante rencontre, consacrée à un thème d'actualité, et bonne soirée à vous toutes et à vous tous.

LA PRISE DE RISQUE CHEZ L'ADOLESCENT : UN FAIT NEUROBIOLOGIQUE

Benjamin BOUTREL, Directeur du Centre de neurosciences psychiatriques,
CHUV, Lausanne

Après l'obtention d'une thèse en Neurosciences (stress et sommeil) à l'université Pierre et Marie Curie (Paris 6) en 2001, M. Boutrel a effectué un stage post-doctoral au Scripps Research Institute, San Diego, CA, USA, au sein du laboratoire du Prof. George Koob. Après trois années de recherche sur les circuits neuronaux impliqués dans la perte de contrôle et la rechute d'une consommation de cocaïne, il a obtenu un poste au Service Universitaire de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent au CHUV. Privat Docent et Maître d'Enseignement et de Recherche depuis 2007, il dirige un groupe de 4-6 personnes au sein de l'unité de Recherche sur la Neurobiologie des Troubles Addictifs. Son laboratoire cherche à développer des modèles animaux permettant une meilleure compréhension des circuits neuronaux responsables de la prise de décision, notamment dans le cadre des pathologies addictives. L'objectif est l'identification des processus adaptatifs à l'origine de la recherche de sensations, de la prise de risque, de l'abus de substance et du jeu pathologique. Il place au centre de sa réflexion la vulnérabilité liée au développement cérébral de l'adolescence afin de comprendre si des épisodes de stress ou des excès de consommation de drogues au cours de cette phase spécifique du développement peuvent avoir des conséquences plus ou moins réversibles à l'âge adulte.

L'adolescence revêt un caractère énigmatique du fait de la double évolution qui la caractérise: un corps en mutation et une personnalité en construction. En apparence, l'adolescence se définit donc comme la période de transition entre le corps chétif de l'enfant et le physique plus robuste de l'adulte. Pourtant l'adolescence ne saurait se réduire à une morne transition entre le monde de l'enfance et celui des adultes. L'adolescence est une fracture développementale, une crise identitaire, une période d'oppositions, et la lente responsabilisation sociale qui sépare le statut de l'enfant (qui requiert surveillance et protection) de celui de l'adulte (garant de ses actes et inféodé à ses propres responsabilités) se construit par essence autour d'errements, d'excès, d'échecs et parfois même de frustrations. Un danger parmi d'autre pour l'adolescent en développement est qu'il se voit (il est aussi souvent perçu) comme un adulte – du fait de sa taille, de sa musculature et de sa maturité sexuelle - alors qu'il ne possède, ni ne maîtrise, et surtout qu'on ne lui reconnaît aucune légitimité légale, en un mot aucune responsabilité. Et la science en ce domaine ne fait rien d'autre que de confirmer les observations empiriques et la sagesse populaire : il ne faut surtout pas sous-estimer la lenteur du développement psychologique au cours de l'adolescence, car même si le corps est prêt, le cerveau, lui, ne l'est pas forcément. Voilà donc le caractère énigmatique de l'adolescence, dont aucun événement particulier n'annonce ni le début, ni la fin, et dont la durée peut considérablement varier d'un individu à l'autre. La délimitation temporelle de cette période du développement est donc manifestement imprécise, et rend l'interprétation du comportement adolescent par les adultes particulièrement délicat, surtout lorsque le langage du corps est en décalage avec celui de la pensée.

Une tendance naturelle vers la recherche de sensations, de risques et d'émotions fortes

La prise de risque et la recherche de sensations fortes sont caractéristiques du comportement adolescent. Rares sont en effet les adolescents qui ne recherchent pas de nouvelles expériences, de fortes stimulations, de nouvelles formes de satisfaction (frissons, tension, excitation), quitte à braver des interdits et à s'engager dans des comportements à risques, sans vraiment s'arrêter à considérer les éventuelles conséquences de leurs actes. Ces comportements typiques présentent indéniablement des bénéfices adaptatifs pour le développement de l'indépendance ainsi que l'affirmation du caractère. Bref, cette attirance pour la nouveauté, ce besoin de bouger, d'interagir, de se confronter et de goûter de nouveaux plaisirs constituent les bases de l'apprentissage du monde. Pour autant, ces agissements exposent les adolescents à des situations potentiellement préjudiciables, pour ne pas dire dangereuses quand elles ne sont pas mortelles. Il y a beaucoup de déterminants pour expliquer ce besoin de sensations, que ce soit lié à la personnalité, au tempérament, à la pression de l'entourage ou encore à la présence d'événements stressants. Mais on peut également penser que ces comportements sont liés à de profondes modifications neurobiologiques touchant les systèmes neuronaux régulant tant la motivation que les émotions. Selon Laurence Steinberg, c'est la conjonction de deux phénomènes décalés dans le temps qui assure le cocktail explosif des débordements adolescents ; d'un côté, un éveil émotionnel précoce assez abrupt qui se traduit par une nette augmentation des pulsions ; de l'autre, les capacités de discernement et de contrôle de soi qui n'apparaissent qu'à mesure du vieillissement et ne sont pleinement efficaces qu'entre 20 et 30 ans.

I comme Icare

Force est de constater que l'adolescent n'est pas démuné pour braver les interdits : moins fragile que l'enfant, l'adolescent entre en pleine possession de ses moyens, il est plus fort, plus grand, plus résistant, plus rapide et plus précis au point d'atteindre les capacités optimales de raisonnement et de réflexion. En un mot, l'adolescent est pleinement préparé pour prendre son envol. Et pourtant, malgré ces indéniables prédispositions pour affronter le monde et se repaître des plaisirs de la vie, le taux de mortalité et de morbidité s'accroît de 200% au cours de l'adolescence. Cette nette augmentation du nombre de morts et d'handicapés avant la fin de l'adolescence n'est pas liée au cancer, aux troubles cardiovasculaires ou à d'autres mystérieuses infections. L'origine de cette morbidité/mortalité est à rechercher au sein des difficultés de vie des adolescents, en particulier leur difficulté à contrôler comportements et émotions. De ce mal de vivre résultent accidents, suicides, violences, dépressions, troubles du comportement alimentaire, toxicomanies, comportements et sexualité à risque. Certes, l'adolescence est une période d'impétuosité, d'insouciance, de recherche de sensations et de prise de risque, mais cela suffit-il à expliquer ces statistiques ? D'autant que les adolescents présentent des capacités de raisonnement (en termes de choix logiques et responsables) supérieures à celles des enfants, et manifestent des capacités cognitives similaires à celles d'adultes lorsqu'il s'agit de comprendre les conséquences de comportements risqués. Ils ont donc les capacités cognitives, et pourtant, leur comportement s'embrase périodiquement comme si les adolescents devenaient victimes de leurs émotions, comme si une tempête affective venait perturber leur fonctionnement mental à un moment de leur vie où justement la société s'inquiète de leur aptitude à réagir et à s'adapter aux réalités du monde qui les entoure. Ce paradoxe entre exigences des adultes et fragilité des adolescents pose la base du dialogue transdisciplinaire qui anime cliniciens et chercheurs sur la nécessité de comprendre les fondamentaux du développement adolescent afin de définir les meilleures stratégies d'intervention pour accompagner le plus positivement possible les aléas de cette

période où les opportunités les plus magnifiques se disputent les vulnérabilités les plus dramatiques. En toute objectivité, la plupart des jeunes naviguent dans les eaux tumultueuses de l'adolescence sans difficulté majeure, sans recours à la violence, sans abus de drogues et sans souffrances psychiatriques. Il n'en demeure pas moins qu'une proportion non négligeable d'adolescents n'a pas la chance de bénéficier de trajectoires aussi tranquilles, et que ces jeunes-là se perdent dans des tourments existentiels souvent chaotiques. C'est en effet à l'adolescence que l'on retrouve le plus fréquemment les racines d'un mal de vivre qui peut entraver un épanouissement personnel et conduire à des problèmes de dépendances aux drogues (tabac, alcool, cocaïne, ...), des conflits personnels et des échecs professionnels. De mauvais choix de vie à l'adolescence peuvent impacter significativement la vie entière d'un individu, et c'est en ce sens qu'une meilleure compréhension de la complexité du développement adolescent, sur la base d'un dialogue transdisciplinaire, pourrait conduire à intervenir le plus tôt possible pour corriger certaines trajectoires et ainsi redresser complètement certaines situations avant qu'elles ne se pérennisent, alliant de fait le moindre coût d'une intervention précoce et l'efficacité optimale du résultat.

Développement cérébral et émergence de la réflexion adulte

La taille du cerveau adolescent représente 90% de la taille du cerveau adulte, bien que le tour de tête soit plus réduit. C'est l'épaississement de l'os crânien, et non l'accroissement de matière cérébrale, qui permettra à la tête d'atteindre sa taille adulte.

Comme précédemment dit, l'adolescence est une période charnière du développement cérébral. Elle est classiquement décrite par l'émergence de comportements caractéristiques : interaction sociale amplifiée, prise de risque plus élevée, recherche accrue de sensations et de nouveauté, curiosité et exploration augmentées. L'émergence et l'accentuation de ces comportements reflètent selon toute vraisemblance le développement régulier de fonctions cérébrales complexes incluant les systèmes sensorimoteurs, mais également les structures corticostriatales et limbiques.

Autrement dit, cette neuroplasticité de l'adolescent lui permet de se façonner les aptitudes nécessaires pour acquérir les comportements adultes appropriés pour une vie sociale intégrée (ou indispensables à sa survie si l'on se réfère aux exigences imposées à un animal). Que ce soit pour un humain ou un animal, l'acquisition de certaines compétences est essentielle au développement d'une interaction sociale harmonieuse, et c'est justement au cours de cette période d'initiation aux règles régissant le monde adulte que les adolescents se confrontent pour les premières fois à l'art de l'éloquence et de la persuasion (ou de la domination chez l'animal). La force du jeu social s'inscrit dans la profonde tolérance avec laquelle les adultes acceptent, dans une certaine mesure, la maladresse des tentatives récurrentes au cours desquels les adolescents peinent à imposer leur point de vue, le plus souvent marqué par une logique de confrontation, d'exubérance et d'arrogance. Ces multiples tentatives sont souvent les premières étapes, par essence excessives, d'un processus d'apprentissage et de réglage subtil du répertoire social adulte.

De profondes modifications s'observent dans le cerveau au cours de la période périadolescente, et on considère aujourd'hui que le développement cortical s'effectue approximativement au cours des 30 premières années, avec des modifications de la substance grise et une myélinisation au cours des transitions entre l'enfance et l'adolescence, puis entre

l'adolescence et l'âge adulte. Plus précisément, le développement de régions corticales s'opère à différents âges ; on note un accroissement du cortex pariétal dorsal et du cortex sensorimoteur primaire entre 4 et 8 ans, suivi du développement des régions pariétales impliquées dans le langage et l'orientation spatiale vers 11-13 ans, puis les régions frontales impliquées dans l'intégration sensorielle, le raisonnement, le discernement et beaucoup d'autres fonctions exécutives atteignent leur maturité vers la fin de l'adolescence.

Pourtant, toute la communauté scientifique s'accorde à reconnaître qu'il y a une perte massive de synapses (points de contact entre les neurones) au sein du cortex cérébral au cours de l'adolescence. Bien que difficile à estimer, il a été proposé que le cortex cérébral dans sa globalité pouvait perdre jusqu'à 30 000 synapses chaque seconde au cours de l'adolescence, au point qu'un neurone cortical pourrait perdre la moitié des contacts synaptiques qu'il arborait avant le début de l'adolescence. Loin d'être un processus pathologique, ce mécanisme doit être considéré comme un filtre sélectif assurant une plasticité développementale efficace grâce à laquelle le cerveau est ontogénétiquement sculpté sur la base de l'expérience et du vécu afin de s'adapter de façon optimale à son environnement. En d'autres termes, ce processus de sélection améliore, en la focalisant, l'activité cérébrale et limite les activités inutiles, voire parasites, lors de l'exécution d'une tâche.

De fait, et contrairement à ce que le sens commun pourrait nous laisser croire, l'épaisseur du cortex ne reflète pas l'intelligence. Au contraire, la dynamique évolutive de l'épaisseur du cortex semble corrélée avec une certaine forme d'intelligence, de sorte que certains chercheurs ont conclu que l'expression neuroanatomique de l'intelligence chez les adolescents était dynamique. Ainsi, plus le cerveau travaille, plus le cerveau se transforme et s'adapte. En ce sens, la restructuration cérébrale observée au cours de l'adolescence reflète le gain d'efficacité du fonctionnement cérébral ; le cerveau éponge ou immature de l'enfant laisse peu à peu place au cerveau du futur adulte dont l'efficacité se traduit par une élimination des connexions neuronales inutiles et un renforcement des synapses pertinentes. On peut ainsi se risquer à avancer l'idée que plus il y a de connexions entre les neurones (au cours de l'enfance), aussi anarchiques soient-elles, plus il y a de chance de sélectionner des circuits neuronaux performants (au cours de l'adolescence) qui s'avèreront par la suite essentiels pour assurer une adaptation optimale aux réalités de la future vie adulte. Ainsi l'enfant perd les connexions parasites, ce qui entraîne une diminution du volume cortical, puis crée et renforce les connexions qui se mettent en place au fur et à mesure que l'adolescent apprend à maîtriser le monde qui l'entoure.

La fonction de récompense cérébrale et le développement affectif et motivationnel au cours de l'adolescence

La recherche de sensations et le goût prononcé pour les conduites à risque semblent étroitement liés au remodelage global de la fonction de récompense cérébrale, pour partie associé au développement de l'activité dopaminergique qui coïncide avec le début de l'adolescence, ainsi qu'à la chronologie du développement cérébral de différentes structures corticales et limbiques tout au long de l'adolescence. Bien que contemporaines de la puberté, ces modifications cérébrales ne sont pas dépendantes des hormones sexuelles. Pour comprendre l'importance du développement des structures cérébrales impliquées dans le traitement des processus affectifs et motivationnels au cours de l'adolescence, il est nécessaire de définir la fonction de récompense cérébrale.

Le moteur de toute motivation est indéniablement la satisfaction d'une envie, et cette tension inhérente à la montée du désir culmine au moment de l'obtention et de la consommation de l'objet désiré, ce qui se traduit par la manifestation subjective de la sensation de plaisir. En d'autres termes, sans quête de plaisir, il n'y a ni motivation, ni désir. Or si le moteur de toute motivation est la satisfaction d'une envie ou d'un désir, on peut imaginer que le cerveau est capable d'anticiper la manifestation subjective de la sensation de plaisir, et donc qu'il existe dans le cerveau un ensemble de structures capables d'intégrer les besoins et les envies de l'organisme. C'est ainsi que la régulation de la faim, de la soif, de la température corporelle et de la reproduction vont entraîner l'exécution de comportements appropriés pour répondre aux besoins vitaux de l'organisme. En ce sens, la fonction de récompense cérébrale peut grossièrement se comparer au corrélât neurobiologique de la recherche de gratification, c'est-à-dire la volonté d'obtenir ou d'assouvir un objet de satisfaction, état d'esprit souvent lié à une certaine forme d'exaltation, voire d'excitation.

Historiquement, un neuromédiateur a été associé à la fonction de récompense cérébrale et à la motivation : la dopamine (DA). La dopamine n'est pas le seul neurotransmetteur impliqué dans la régulation de la fonction de récompense cérébrale, mais en représente néanmoins un élément important. De nombreux auteurs ont en effet confirmé l'étroite corrélation entre libération de dopamine et comportements motivés (recherche d'eau, de nourriture, de partenaire sexuel). On considère aujourd'hui que la dopamine n'est pas le neurotransmetteur du plaisir, mais confère plutôt une valeur particulière à une stimulation sensorielle, émotionnelle ou affective reconnue comme pertinente pour le bien-être de l'individu ou de l'animal. De cette façon, la fonction de récompense renforce l'intérêt porté à tout de ce qui peut apporter du plaisir et favorise l'apprentissage de la meilleure façon d'y parvenir, va conditionner le comportement volontaire et la prise de décision en fonction de la balance entre les bénéfices et les risques d'une action et enfin conforter la sensation de bien-être et les émotions positives. Ainsi quand une personne mange par exemple une nourriture qui lui est agréable, son cerveau interprète une multitude de signaux internes et externes, prenant ainsi en compte son appétit bien sûr mais aussi le contexte de la situation (par exemple le restaurant, les convives, l'occasion du repas...), la saveur du plat, la qualité du service, le prix de l'addition, etc. Le tout est intégré et retenu par le cerveau afin de répéter ou non cette expérience. Il en est de même pour le nourrisson qui va trouver le réconfort et la satiété au contact du sein maternel, ce qui le poussera à retenir l'enchaînement des actions qui ont conduit à la présence de cette mère nourricière.

Sur la base de cette observation, largement confirmée et étayée depuis une quinzaine d'année, un consensus s'est dessiné autour de l'idée que la transmission dopaminergique est essentielle pour le traitement des stimuli environnementaux pertinents (voire essentiels pour la survie) et pour l'attribution d'une échelle de valeur et d'intérêt vis-à-vis de l'ensemble du répertoire de comportements d'un individu ou d'un animal. En ce sens, l'augmentation de la transmission dopaminergique est étroitement liée au stress, à l'exploration, à la nouveauté, aux récompenses naturelles (la nourriture, le sexe) ou pharmacologiques (les drogues), à l'anticipation de récompenses, ou encore aux processus cognitifs liés à l'apprentissage et l'intentionnalité. D'une façon générale, on considère que le système dopaminergique est impliqué dans le traitement des signaux et des comportements nécessaires à la survie, suggérant de fait un rôle fondamental de ce système dans l'acquisition et le conditionnement

des comportements nécessaires au processus d'autonomisation caractéristique de l'adolescence.

Pourquoi la prise de risque augmente-t-elle entre l'enfance et l'adolescence ?

Compte tenu de l'importance de la transmission dopaminergique dans la modulation des processus affectifs et motivationnels, il n'est pas surprenant d'observer une modification importante du réseau dopaminergique au début de l'adolescence. Chez le rongeur, on observe une explosion de la quantité de récepteurs à la dopamine dans le système limbique (notamment dans le striatum ventral) au milieu de la période juvénile puis une nette diminution de la densité de ces récepteurs avec la fin de l'adolescence et le début de l'âge adulte. Cette augmentation transitoire du tonus dopaminergique accompagne la recherche de sensations, l'attrait pour les récompenses et la prise de risques. Il semble donc que les adolescents soient plus enclins à risquer davantage afin de gagner une récompense. De façon remarquable, il a été montré que l'acceptation par ses pairs revêtait une importance considérable pour l'adolescent, et que la reconnaissance par le groupe agissait comme une récompense très puissante dans le cerveau d'adolescents. Cette observation conforte les données d'une autre expérience lors de laquelle il a été montré que la prise de risque est augmentée chez l'adolescent encadré par des camarades, alors que dans un même exercice, la présence d'adultes ne modifie pas le comportement d'un adulte. Il est remarquable de constater que la prise de risque diminue avec l'âge et marque une nette diminution après 16-18 ans. Le fait que la puberté soit terminée le plus souvent à ce moment soulève la question du rôle des hormones sexuelles au cours des premières années de l'adolescence. Toutefois, plusieurs raisons viennent expliquer pourquoi la prise de risque et la recherche de sensations déclinent avec l'âge. Premièrement, la maturation du système de contrôle de soi mis en évidence par les modifications structurelles et fonctionnelles du cortex préfrontal renforce les aptitudes individuelles à planifier les actes à long-terme et à inhiber plus efficacement les comportements impulsifs. Deuxièmement, la maturation des connexions entre les structures corticales et les structures sous-corticales facilite les coordinations cognitives et affectives, ce qui permet une meilleure intégration des stimuli émotionnels. Enfin, il est possible que la fonction de récompense perde de sa sensibilité et n'attise plus autant de convoitise dans un cerveau devenu adulte.

Conclusion

Le cerveau adolescent présente de profonds réarrangements morphologiques qui interviennent dans un but théorique d'amélioration de la transmission synaptique (l'efficacité du fonctionnement cérébral répond à la loi du "Use it or lose it"). En effet, la surproduction de neurones (au cours du développement cérébral de la petite enfance) optimise les capacités de stockage de l'information du cerveau immature chez l'enfant. Au cours de l'adolescence, grâce au phénomène d'élimination sélective des connexions synaptiques non pertinentes, la communication neuronale gagne en efficacité, et le traitement de l'information s'en trouve rationaliser. La maturation retardée du cortex préfrontal (siège du raisonnement, de la pondération et de l'extrapolation de ses actes), en marge d'un éveil émotionnel et affectif plus précoce, coïncide avec une volonté exacerbée de recherche de sensations et de nouveauté, de prise de risque, d'impulsivité et d'abus potentiels. Par conséquent, les excès en tout genre, qui par essence définissent le comportement adolescent, s'expliquent en partie par un traitement irrationnel des affects et des émotions du fait d'une orchestration partiellement immature des

processus de prise de décision. Les adolescents représentent donc une population à risque, tant par leur attirance pour l'inconnu, l'interdit et le sensationnel que par leur propension à passer à l'acte avant d'avoir pleinement mesuré les conséquences de leurs actes. Pour autant, l'adolescence demeure une période d'opportunités magnifiques, et l'instabilité émotionnelle des adolescents, loin d'en tarir la source, devrait plutôt être considérée comme étant à l'origine d'un flot ininterrompu d'idées saugrenues et d'aptitudes créatrices où se mélangent pleinement le délicieux et le décadent.

LA SCIENCE ET LES FUGUES D'ADOLESCENTS : FACTEURS DE RISQUE ET INTERVENTIONS

Olivier HALFON, Chef du service de pédopsychiatrie, CHUV, Lausanne

Le Professeur Olivier Halfon est Chef du Service Universitaire de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent (SUPEA) et Professeur Ordinaire à la Faculté de Biologie et de Médecine de l'Université de Lausanne depuis une vingtaine d'années. Il est l'auteur d'environ 200 articles et de plusieurs livres. Il s'intéresse plus particulièrement aux troubles du comportement, aux conduites agies, aux conduites addictives, aux troubles du comportement alimentaire chez les adolescents. Il s'intéresse aussi aux neurosciences cliniques et notamment aux bases neurobiologiques de l'impulsivité et des conduites addictives.

Fugue : rite de passage ou cri d'alarme ?



Fondation Sarah Oberson, 14 novembre 2012

FUGUE :

Fait partie de la problématique de l'agir et du passage à l'acte chez l'adolescent.

- Une des représentations les plus concrètes de la rupture de l'adolescent avec son contexte familial ou institutionnel.

2

- Elle ne se situe pas fatalement dans un contexte psychopathologique.
- Elle n'est pas forcément un délit en elle-même.
- Elle représente une conduite sociale importante de l'adolescent.
- Elle se caractérise par le passage du champ familial au champ social.

3

DEFINITION :

Départ impulsif, brutal, le plus souvent solitaire, limité dans le temps, généralement sans but précis.

Le plus souvent dans une atmosphère de **conflit**.

- Pendant environ 1 nuit.
- En très forte augmentation.
- Concerne plus les garçons (env. 70%).
- Tous les niveaux sociaux sont concernés.
- On retrouve souvent des antécédents psychiatriques chez les parents.

En France: 30'000 fugues d'adolescents sont déclarées par an, alors qu'on estime à 100'000 le nombre annuel.

4

D'un point de vue psychiatrique:

12% ont des troubles sévères

3 groupes

La fugue

1. réactionnelle chez des adolescents vivant dans un milieu familial peu chaleureux et/ou rejetant avec une dimension de fuite : la plus fréquente.
2. réaction agressive non socialisée chez des adolescents ayant des troubles de conduites ou une forte anxiété (agoraphobie, phobie sociale).
3. le groupe des délinquants fugeurs.

5

Significations psychopathologiques

Fuite d'une tension interne

- Besoin d'assurer dans la réalité une distance avec ses relations objectales, conflictuelles, établies durant l'enfance.
- Doute quant à sa propre identité : le désir d'une nouvelle vie, de se sentir exister en partant, à rechercher de nouvelles identifications.

Du côté de l'entourage :

- Point culminant d'un conflit entre l'adolescent et son entourage.
une grande angoisse dans la famille

6

2 tendances à éviter :

- **l'activisme par crainte du vide**
- **la complicité par peur de l'affrontement**

7

Classification Nosologique

- Le pathologique n'est pas dans la conduite elle-même mais dans sa signification.
- En général, l'adolescent est dans l'agir et le passage à l'acte qui a pour fonction de fuir une tension interne insupportable.

Extériorisation et externalisation du conflit, en particulier chez les fugeurs à répétition (associés souvent à des délits, des tentatives de suicide, des addictions).

- Ou adolescent incapable de faire le deuil des images parentales (processus normal de cette étape de développement).

→ Met en place une séparation concrète de son milieu parental.

8

Interventions et prévention

9

Traitements



10

Programmes de prévention

- Prévention universelle ou primaire (porte sur la population générale).
- Prévention sélective (porte sur des sujets à risque comme par exemple des zones urbaines à risque, des enfants vivant dans un milieu conflictuel).
- Prévention indiquée (secondaire) porte sur des individus présentant des facteurs de risque individuels et/ou manifestant les premiers signes (enfants hyperactifs, impulsifs, en échec scolaire).

11

- Facteurs liés à l'enfant : faible capacité de régulation, peu d'habileté sociale, impulsivité, troubles de l'attention, tempérament difficile.
- Facteurs familiaux et environnementaux : précarité, parents ayant des activités délictueuses, présentant un abus de substance, souffrant d'un trouble mental, événements de vie stressants, conflits familiaux, habiletés éducatives inefficaces.
- Facteurs scolaires et sociaux.

12

- Méthodes de prévention validées : **enfant**
 - Développement de compétences sociales (résolution de problèmes, coping, attitude prosociale...), émotionnelles (gestion de la colère, compréhension des émotions), cognitives (raisonnement, performances scolaires).
 - Une des méthodes les plus efficaces, d'autant plus quand associée à une formation des parents ou des enseignants.

13

- Méthodes de prévention validées : **parents**
 - Visites à domicile et soutien à la parentalité (parents training, counseling).
 - Formation parentale, discipline non violente, gestion de la colère de l'enfant, renforcement positif, communication.
 - À associer avec une autre méthode, appliquée dans les programmes sélectifs et indiqués.
 - En groupe, ou en individuel, à la maison, à l'école, dans un centre de soins.

14

- Méthodes de prévention validées : **enseignants**
 - Formation des enseignants: enseignement coopératif, management proactif, organisation et discipline plus adaptées, renforcement positif, communication.
- Méthodes de prévention validées : **environnement**
 - Amélioration de l'environnement scolaire: mise en place de tuteur, formation des professionnels, activités dans l'école, développement des liens parents-enseignants.
 - Soutien des adultes (mentorat)
 - Efficace sur une longue période (plusieurs années) appliqué dans les programmes sélectifs ou indiqués.

15

Interventions centrées sur l'enfant

- Améliorer les compétences sociales.
- Entraînement à la résolution de problèmes.
- Solutions prosociales encouragées (jeux de rôle, mises en situation).
- Traitement des comorbidités.
- Traitement des distorsions cognitives (attribution erronée d'intentions hostiles).

Effets légers à modérés, plus efficaces si accompagnés de programmes parentaux.

16

STATISTIQUES ET DEMARCHES POLICIERES FACE A LA FUGUE DE MINEURS

Inspecteur-chef Martin LAUBER, Responsable de la Section Mineurs-Mœurs de la Police cantonale du Valais

M. Lauber travaille depuis 35 ans à la Police cantonale du Valais. Il commence son expérience comme fonctionnaire en uniforme. Il suit en parallèle des formations spécialisées qui l'amènent à travailler pendant 14 ans au service des délits économiques et par la suite à diriger pendant 12 ans la KRIPPO en Haut Valais. Depuis 2010, il contribue à fonder et dirige actuellement la section Mineurs-Mœurs de la Police cantonale du Valais. Originaire de Leuk, il est père de 2 enfants maintenant adultes.

...Etre entendu, conseillé, aidé...

- Qu'est-ce qu'une fugue ?
- Quels sont les signes annonciateurs d'une fugue ?
- Que dois-je faire si mon enfant fugue ?
- Dois-je prévenir la police en cas de fugue ?
- Je suis en colère contre mon enfant, est-ce normal ?
- Pourquoi mon enfant a-t-il fugué ? (les causes et les raisons)
- Que faire si mon enfant me contacte pendant sa fugue ?
- Comment accueillir mon enfant lors de son retour ?

Conseil aux parents :

- Gardez votre calme afin d'être efficace dans vos recherches. Faites vous aider lors de vos recherches par un membre de la famille ou des amis proches.
- Avant de contacter les services de police ou de gendarmerie, essayez de contacter les membres de votre famille qui habite près de chez vous ainsi que les amis de votre enfant, et surtout leurs parents.
- Si ces premières démarches n'ont rien donné, signalez la disparition aux services de police les plus proches. Apportez une photo récente de l'enfant.

Toute disparition de mineur, même s'il s'agit d'une fugue, est légalement considérée comme une disparition inquiétante.

Voir aussi :

<http://www.sarahoberson.org/mesures-a-prendre-en-cas-de-disparition,fr,11,pa.html>

Définitions

Disparus

Personnes qui ont disparu de leur cadre de vie habituel, lorsque le motif et/ ou les circonstances de la disparition ne sont pas clairs, ...

S'agissant de mineurs ou de personnes placées sous tutelle, l'admission du risque n'est pas nécessaire.

Enlèvement

Il y a enlèvement au sens de la tactique policière lorsque, en commettant les infractions visées par les art. 183 et 185 CPS, les auteurs de l'infraction détiennent des personnes en leur pouvoir – pour réaliser leurs buts – dans un lieu inconnu de la police.

 police

 CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Définitions

Fugueurs

Personnes mineures ou sous tutelle qui ont quitté leur lieu de domicile ou de travail ...


Evadés

Personnes qui, sur ordonnance d'une autorité judiciaire, de poursuite pénale ou administrative, ont été internées dans un établissement ou qui ont été assignées à un certain lieu (et qu'ils l'ont quitté sans autorisation).

 police


 CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS




Processus central

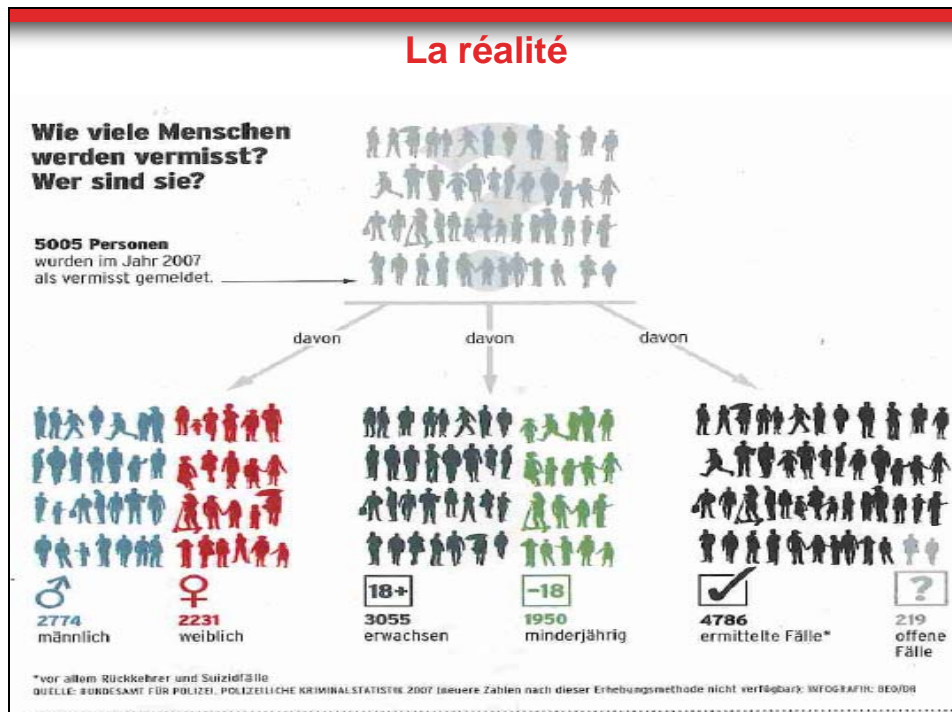
Enlèvement > **Enquête sur le lieu de l'infraction et travail de recherche**

Conditions remplies > **Déclenchement de l'alerte enlèvement**




CANTON DU VALAIS
EMMENTHAL



Date de l'événement : 19.10.2012		La réalité
Heure de l'événement : 23:00		
Titre	FUGUE	
Lieu de l'événement	St-Maurice, rue des Cases 18	
Événement / Message	Justine Axelle, (14 ans) en fugue du centre "St-Raphaël" à	
Date de l'événement	08.07.2012	
Heure de l'événement	17:20	
Titre	FUGUE D'UN MINEUR - REVOCATION	
Lieu de l'événement	3063 Crans-Montana, route de la Moulin, Summer Cases	
Date de l'événement	22.04.2012	
Heure de l'événement	00:45	
Titre	Fugue/ Disparition d'un mineur / Révocation	
Lieu de l'événement	Monthey, avenue de la Gare 37B	
Événement / Message	<p>... Yokmani âgée de 13 ans, a quitté l'appartement où elle vit avec sa maman, le 22.04.2012 vers 1930/h en précisant qu'elle allait boire un verre. Vers 0040/h, la maman de l'intéressée faisait appel à la police municipale de Monthey afin d'annoncer que sa fille n'était pas rentrée. Elle a affirmé que cette dernière n'avait pas d'argent, pas de téléphone et se trouvait à pied.</p> <p>A la suite d'investigations effectuée sur l'ordinateur familiale, nous avons pu déterminer qu'elle avait conversé avec des amies peu de temps avant de partir. Suite à cela, nous avons pu établir que Yokmani dormait parfois chez des copines, notamment chez une certaine Chloé à la rue ... Une patrouille de l'Umob s'est rendue sur les lieux afin d'effectuer le contrôle.</p> <p>A 0230/h, Yokmani ... a été retrouvée au domicile de Chloé ... Elle dormait à cet endroit et n'avait pas avisé sa maman.</p> <p>Yokmani nous a affirmé qu'elle n'avait aucun problème particulier avec sa maman ou l'ami de celle-ci, qui vit, de temps en temps, dans le même appartement.</p>	

 Schweizerische Eidgenossenschaft Confédération suisse Confederazione Svizzera Confederaziun svizra		La réalité Département fédéral de justice et police DFJP Office fédéral de la police FEDPOL	
Recherche de personne [redacted] Jasmina, 13.01.1998, Féminin, Suisse			
Recherche	RVSK12P50452916	Version	2.0
Ordre recherche	Retenir sans incarcérer	Type	actif
Statut rech.	Publié	International	Non
Personne	[redacted] Jasmina, 13.01.1998, Féminin, Suisse	Diffusion mess.	Standard
Alarme	Mineur	Saisi le	04.11.2012
Message diffusé			
Type	Standard	de	04.11.2012 à 04.02.2013
Texte du message	Personne	Domicile parents	[redacted]
Texte du message	Signalement	Veste noir, pantalon grs, bottes noir, petit sac multicolors	
Service			
Service	GENDARMERIE ARR II		
Détenteur original	RVSK	Saisi le	04.11.2012
Détenteur actif	RVSK	Resp. de la saisie	28578
		Dernière mutation	04.11.2012
		Mutation	28578
Autorité			
Nom	VS Valais		
Autorité requérante			
Nom	AUTRES AUTORITES		
Référence	CEN / As - BTA Sion		
Heure du délit			
Date de	04.11.2012	Heure de	01:00
Date à	04.11.2012	Heure à	07:00
Lieu du délit CH			
	NPA	Rue	Canton
Champlan (Grimsuat)	1971	CPS St-Raphaël	VALAIS

La réalité

 CANTON DU VALAIS KANTON VALAIS	Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration Polizeicanto nab Departement für Sicherheit, Soziales und Integration kantonspolizei	 T E M P O R E : 06.11.2012 Impression le : 08.11.2012 13:20
Rapport administratif		
N° affaire : VS 2012 10 1011 N° procédure : 121023 014 N° AbiRap : VS 132227 Service : Judiciaire - Section Mineurs & Moeurs - Groupe Valais Central Agent : Référence : CDMT VS 353686	Commandement de la Police cantonale valaisanne Case postale 1119 1950 Sion	

Concerne **Christelle Sarah**, née ... , de ... Joseph et de ... Alice,
 01.02.1998 à ... , de ... VS, célibataire, écolière.
 Adresse domicile: ... , c/o son père.

Motif(s) Signalement systématique d'une situation d'un enfant.

Le samedi 20.10.2012, ... Christelle n'est pas rentrée à son domicile suite à une dispute téléphonique avec son père. Celui-ci a fait appel à nos services pour annoncer la fugue de sa fille. ... Christelle a regagné d'elle-même le domicile familial, le dimanche 21.10.2012 en fin d'après-midi.

Nous vous signalons cette situation comme objet de votre compétence.

commise d
 déposition,
 ... Christelle
 qu'elle a b
 22.10.2012
 trouver une
 ce, pour le

Signature(s)	
Copie à	M. Christian NANCHEN, Chef du Service cantonal de la Jeunesse, 1950 SION
Annexe(s)	1 procès-verbal d'audition ... Christelle du 24.10.2012

Un grand merci pour votre attention.

ET APRÈS ? LE CADRE LÉGAL ET LA PRISE EN CHARGE DU FUGUEUR ET DE SA FAMILLE

Christian NANCHEN, Chef du service de l'enfance et la jeunesse Valais, Sion

Titulaire d'une licence en droit, d'un Master en Administration publique, Christian Nanchen est actuellement chef de service a.i. Adjoint au Service cantonal de la jeunesse depuis 2001, il a aussi œuvré dans le domaine de l'animation socio-culturelle, en qualité de responsable du secteur Jeunesse – centre de loisirs / culture de Sierre. Dans les médias, il a été administrateur délégué de Canal 9. Conseiller communal à Sierre, il a assumé les dicastères de la Jeunesse et de l'Intégration.

OFFICE POUR LA PROTECTION DE L'ENFANT - OPE

Plan de présentation

- 1. Cadre légal : responsabilité juridique des parents, droits de l'enfant, devoir de signalement, mesures de protection**
- 2. Que faire en cas de fugue ?**
- 3. Conseils aux parents**
- 4. Intervention de l'Office pour la protection de l'enfant**

OPE

1. Cadre légal

1.1. Responsabilité juridique des parents

Art. 301 CCS

1. Les père et mère déterminent les soins à donner à l'enfant, dirigent son éducation en vue de son bien et **prennent les décisions nécessaires**, sous réserve de sa propre capacité.
2. **L'enfant doit obéissance à ses père et mère**, qui lui accordent la liberté d'organiser sa vie selon son degré de maturité et tiennent compte autant que possible de son avis pour les affaires importantes.
3. **L'enfant ne peut quitter la communauté domestique sans l'assentiment de ses père et mère**; il ne peut pas non plus leur être enlevé sans cause légitime.

Art. 302 ccs

1. Les père et mère sont tenus d'élever l'enfant selon leurs facultés et leurs moyens et **ils ont le devoir de favoriser et de protéger son développement corporel, intellectuel et moral.**
3. A cet effet, **ils doivent collaborer de façon appropriée avec l'école et, lorsque les circonstances l'exigent, avec les institutions publiques et d'utilité publique de protection de la jeunesse.**

Art. 333 ccs

1. **Le chef de la famille est responsable du dommage causé par les mineurs** et interdits ou les personnes atteintes de maladies mentales et les faibles d'esprit placés sous son autorité, à moins qu'il ne justifie les avoir surveillés de la manière usitée et avec l'attention commandée par les circonstances.

1.2. Droits de l'enfant

Art. 3 Convention des droits de l'enfant (CDE)

2. Les Etats parties s'engagent à assurer à l'enfant la protection et les soins nécessaires à son bien-être, compte tenu des droits et des devoirs de ses parents, de ses tuteurs ou des autres personnes légalement responsables de lui, et ils prennent à cette fin toutes les mesures législatives et administratives appropriées.

Art. 12 Convention des droits de l'enfant

1. Les Etats parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité.

2. A cette fin, on donnera notamment à l'enfant la possibilité d'être entendu dans toute procédure judiciaire ou administrative l'intéressant, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un représentant ou d'un organisme approprié, de façon compatible avec les règles de procédure de la législation nationale.

1.3. Devoir de signalement

Art. 53 Lje

Toute personne a le droit d'aviser l'autorité tutélaire ou le Département, lorsqu'elle constate une situation de mise en danger d'un enfant.

Art. 54 Lje

1. Toute personne qui, dans le cadre de l'exercice d'une profession, d'une charge ou d'une fonction en relation avec des enfants, qu'elle soit exercée à titre principal, accessoire ou auxiliaire, a connaissance d'une situation de mise en danger du développement d'un enfant, et qui ne peut y remédier par son action, doit aviser son supérieur ou, à défaut, l'autorité tutélaire.

1.4. Mesures de protection

Art. 307 ccs

1. L'autorité tutélaire prend les mesures nécessaires pour protéger l'enfant si son développement est menacé et que les père et mère n'y remédient pas d'eux-mêmes ou soient hors d'état de le faire.
2. (...)
3. Elle peut, en particulier, rappeler les père et mère, les parents nourriciers ou l'enfant à leurs devoirs, donner des indications ou instructions relatives au soin, à l'éducation et à la formation de l'enfant, et désigner une personne ou un office qualifiés qui aura un droit de regard et d'information.

2. Que faire en cas de fugue ?

Avant d'avertir la police, écarter les autres motifs possibles de son absence prolongée : visite imprévue chez un camarade ou une amie, présence prolongée à l'école. L'hypothèse de la fugue planifiée doit également être envisagée et sa chambre vérifiée afin de constater si des affaires sont manquantes.

Quand la fugue est avérée, signaler à la police et poursuivre une recherche systématique d'indices qui pourraient donner des indications sur le lieu où l'enfant pourrait avoir fugué.

En parler aux personnes proches de l'enfant ainsi qu'à leurs parents, aux membres de la famille, se rendre par exemple sur les lieux qu'il fréquente habituellement.

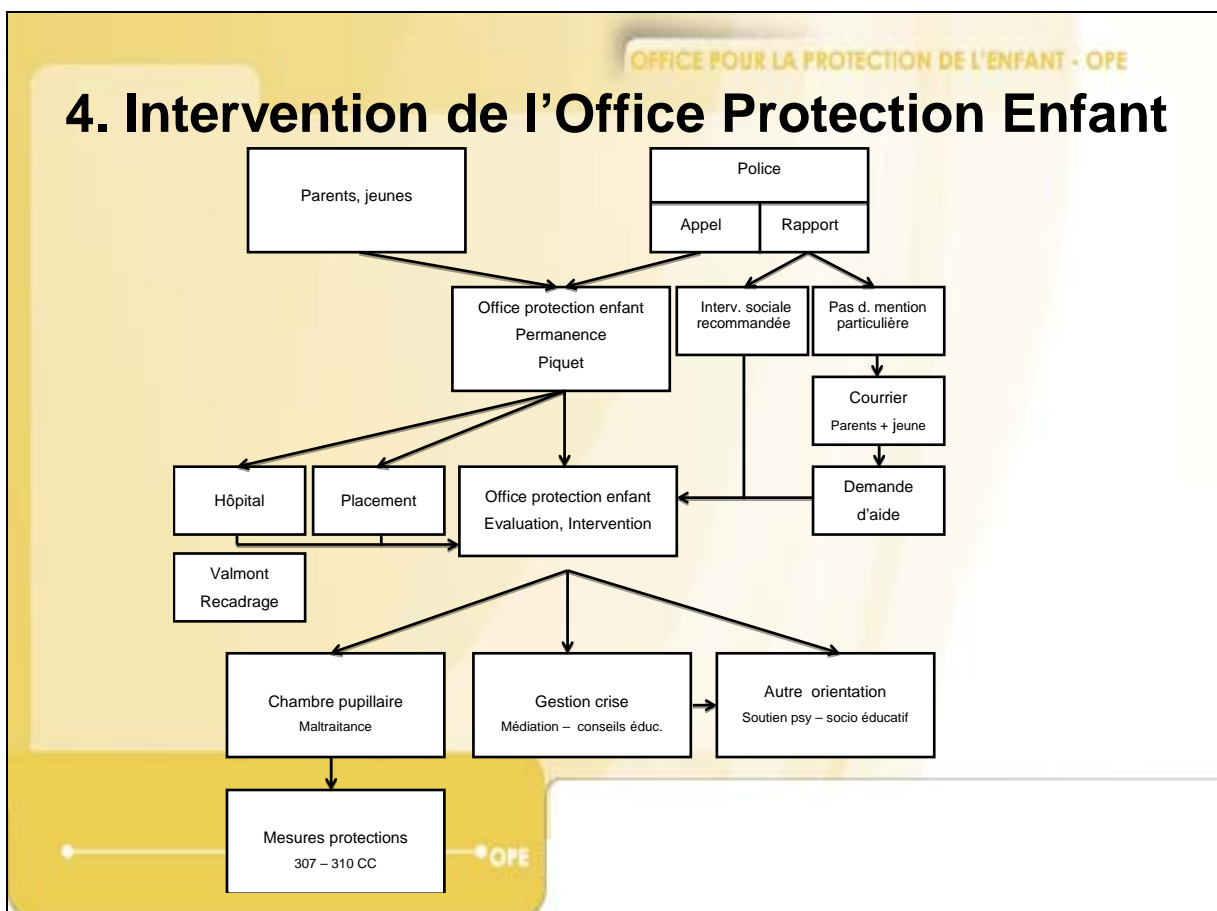
Plus le réseau relationnel de l'enfant est mobilisé, plus grande sont les chances de le retrouver rapidement.

OFFICE POUR LA PROTECTION DE L'ENFANT - OPE

3. Conseils aux parents au retour de la fugue

- La fugue n'est jamais un acte que l'enfant réalise avec plaisir. Son attitude perçue comme un défi de l'adulte masque le plus souvent **une réelle détresse**.
- Pendant la fugue, il est important que les parents se préparent au retour de l'enfant et adopte **une attitude ouverte et prête à établir un dialogue constructif**.
- Il est important que l'enfant ressente que **sa situation importe à ses parents**, qu'ils ont bien reçu son message et qu'il faut en discuter.
- **Poser des questions** pour comprendre : pourquoi cette fugue ? Quel objectif ? Qu'est-ce qui ne va pas ? Qu'est-ce qu'il serait bien de changer ?
- **Chercher des solutions négociées** tout en indiquant ce qui est et non négociable.
- **Ne pas culpabiliser l'enfant** et juste le blâmer. La fugue est le signe d'un malaise, mais aussi d'une affirmation de l'adulte naissant. Ne promettre des changements de la situation dénoncée par l'enfant que s'ils sont réalistes et adaptés à son âge.
- Si les fugues se répètent, le recours à des professionnels est recommandé.

OPE



OFFICE POUR LA PROTECTION DE L'ENFANT - OPE

Merci de votre attention

Service cantonal de la jeunesse Av. Ritz 29 CP 478 1951 Sion 027 / 606'48'20	Office pour la protection de l'enfant Av. Ritz 29 CP 478 1951 Sion 027 / 606'48'40
--	--

OPE

TABLE RONDE : SYNTHÈSE, BONNES PRATIQUES ET PISTES POUR LE LONG TERME

Dirigée par Fabrice GERMANIER (FG), Membre du Conseil de la Fondation Sarah Oberson
et Président de l'Association de la presse valaisanne

Avec de la participation des INTERVENANTS et de:

- Christophe JORDAN, Chef de Centre et membre de la Direction de l'Institut St-Raphäel, Sion
- Régis HERITIER, Chef de Centre et membre de la Direction de l'Institut St-Raphäel, Sion

M. Fabrice GERMANIER, Membre du Conseil de la Fondation Sarah Oberson, Président de l'Association de la presse valaisanne et Rédacteur en chef à Radio Rhône FM.

M Christophe Jordan, Chef de Centre et membre de la Direction de l'Institut St-Raphäel, Sion

Né en 1966, père de 3 enfants adultes. Il réalise tout d'abord un CFC d'électricien et travaille 11 ans dans le secteur du bâtiment. De 1995 à 1998, il suit la formation HES d'éducateur spécialisé à Sion. Il travaille depuis 20 ans dans le social (4 ans à Pramont – 8 ans à l'Orif). Depuis mars 2005, il est responsable du Foyer pour Jeunes Travailleurs (FJT) de l'Institut Saint-Raphaël. Il suit la Formation à la Direction d'institutions éducatives, sociales et médico-sociales de 2005 à 2007 et obtient son certificat, puis son diplôme post-grade HES-SO en 2008. Il suit régulièrement des formations internes à l'Institut Saint-Raphaël.

M. Régis Héritier, Chef de Centre et membre de la Direction de l'Institut St-Raphäel, Sion

Né en 1970, père de 3 filles. Après la maturité au Collège de la Planta à Sion, il suit la formation d'éducateur à l'Institut de Pédagogie Clinique de Fribourg, de 1991 à 1995. Il travaille 6 ans au Home Pierre-à-Voir de Saxon (Fovahm), avant de faire quelques mois d'infidélité au domaine du social suite à sa formation d'Accompagnateur en Montagne. Depuis novembre 2001, il est responsable du Centre de Préformation Mixte (CPM) de l'Institut Saint-Raphaël. En 2007, il suit la Formation de gestion de projet interdisciplinaire et de gestion d'équipe et obtient son certificat post-grade HES-SO. Il suit régulièrement des formations internes à l'Institut Saint-Raphaël.

SYNTHÈSE

LA FUGUE : UNE ALERTE ET UNE PRISE DE RISQUE !

Y A-T-IL ÉGIDE ?

Clara BALESTRA, Collaboratrice scientifique et administrative,
Fondation Sarah Oberson, Sion

La grande majorité des disparitions d'enfants dans le monde occidental sont des fugues. Les chiffres suisses font défaut. Toutefois, on sait qu'il s'agit d'un phénomène répandu qui, ces dernières années, est en augmentation dans les pays voisins¹.

Créée pour venir en aide aux familles aux prises avec une disparition d'enfant, la Fondation Sarah Oberson a voulu contribuer, lors de la Soirée Sarah Oberson 2012, à la réflexion sur les différentes manières d'aborder ce phénomène croissant.

La fugue d'adolescent est un « *départ impulsif, brutal, le plus souvent solitaire, limité dans le temps, généralement sans but précis.* » (Halfon, p. 13) Les experts invités à cette soirée sont unanimes, le concept de fugue comme rite de passage est dépassé. L'enfant fuit un environnement hostile, lourd et/ou conflictuel. Il fuit un malaise, une anxiété existentielle et externalise sa souffrance en fuguant. (Halfon, p. 13-14)

Le fugueur type est un enfant entre 12 et 18 ans. Pendant cette tranche d'âge, toute personne vit « *une période charnière du développement cérébral.* » (Boutrel, p.7) Deux « *phénomènes décalés dans le temps (se produisent et) assure le cocktail explosif des débordements adolescents ; d'un côté, un éveil émotionnel précoce assez abrupt qui se traduit par une nette augmentation des pulsions ; de l'autre, les capacités de discernement et de contrôle de soi qui n'apparaissent qu'à mesure du vieillissement et ne sont pleinement efficaces qu'entre 20 et 30 ans.* » (Boutrel, p.6)

Dans les faits, ce phénomène physique se traduit par des comportements audacieux qui font des adolescents une population à risque (Boutrel, p.10). La fuite est l'une des attitudes hasardeuses qui s'inscrivent dans ce schéma de développement. En tant que telle, elle ne peut pas être prise à la légère, que se soit pendant la disparition, qu'au retour de l'enfant.

La première réaction à avoir devant l'absence de l'enfant -après une vérification auprès des proches et/ou de l'école- est de donner l'alerte à la police, sans aucune hésitation. La police considère chaque disparition d'enfant comme une disparition inquiétante et elle agit en engageant un dispositif d'intervention important. Lorsque la fuite est présumée, les moyens de recherche changent, mais l'urgence reste de mise. (Lauber)

¹ Selon les études internationales (Glowacz, 2004), « *le nombre annuel de mineurs fuyant le domicile (parental ou institution) varie entre 1,1% et 8,7%* ». Selon l'Office Fédéral des Statistiques (OFS), en janvier 2011, en Suisse vivaient 610'000 enfants de 12 à 18 ans. Ainsi, le delta des fugues en Suisse se situerait entre 6'700 et 53'000 par an. Nombre conséquent et non confirmé, car il n'existe aucune statistique nationale à ce sujet (OFS).

L'accueil de l'enfant à son retour est aussi un moment charnière. Il s'agit d'ouvrir un espace d'écoute et de dialogue qui permet au jeune d'exprimer les causes de son geste et à l'adulte responsable d'expliquer son point de vue, sans jugement ni condescendance. Cette écoute mutuelle peut amener, si nécessaire et d'un commun accord, à changer les règles de la cohabitation et des relations qui la déterminent.

Dans ce sens, en Valais, si la police évalue, lorsque l'enfant est retrouvé, qu'une prise en charge sociale s'impose, elle transmet le dossier à [l'Office pour la protection de l'enfant](#) (OPE) (Lauber) qui détermine les mesures à prendre : soutien familial, placement ou hospitalisation. En cas de difficultés ne nécessitant pas une intervention d'urgence, une missive est envoyée respectivement à l'enfant et à ses parents en leur offrant assistance (Nanchen).

Les fugues d'institutions à caractère socio-pédagogique sont les plus nombreuses. En 2001, [l'Institut St-Raphael](#), confronté avec force à cette problématique, décide de s'interroger sur les types de prise en charge. A cette époque, « *la pratique était d'enfermer à l'extérieur les fugueurs à leur retour* » (Héritier, p. 38). Les professionnels vivaient ces disparitions comme des échecs professionnels.

Le résultat de ce questionnement a été un changement de philosophie. St-Raphaël considère désormais « *la fugue comme faisant partie intégrante du placement du jeune* » (Héritier, p. 38). Au retour, l'enfant est accueilli et un espace d'écoute est aménagé. Selon nécessité, son projet éducatif peut être réadapté. Aussi, le jeune, qui a enfreint les règles de l'institution, est sanctionné. Il « *est au courant de cette sanction dès le premier jour de son placement et ne la remet pas en question.* » (Jordan, p. 37)

Peut-on prévenir une fuite ?

La prévention de la fuite, mais aussi des récidives, semble possible ; surtout si les programmes de prévention mis en place touchent la totalité des facteurs en jeux soient : individuelles, parentaux et environnementaux ainsi que scolaires et sociaux. Par exemple, le développement « *de compétences sociales (de l'enfant) (résolution de problèmes, coping, attitude prosociale...), émotionnelles (gestion de la colère, compréhension des émotions), cognitives (raisonnement, performances scolaires) (est une) des méthodes les plus efficaces, d'autant plus quand associée à une formation des parents ou des enseignants.* » (Halfon, p. 17)

Les signes précurseurs d'une fuite peuvent être multiples, mais tout changement de comportement ou d'attitude est à prendre au sérieux, notamment l'échec scolaire et l'isolement. Les parents qui constatent ces altérations ou qui font face à une fuite peuvent demander de l'aide, tout comme leurs enfants. (Table Ronde)

Un des mandats de [l'Office pour la protection de l'enfant](#) (OPE) est celui « *d'apporter soutien et conseils aux parents et aux enfants lorsqu'ils le demandent* ». (tél. 027 / 606 48 40). D'autres structures d'aide existent dans toutes les régions de Suisse.

ANNEXE I

PRISE EN CHARGE DES FUGUES ET DES FUGUEURS, INSTITUT ST-RAPHAËL

Christophe Jordan, Chef de centre et membre de la Direction de l'Institut St-Raphaël, Sion
Né en 1966, père de 3 enfants adultes. Il réalise tout d'abord un CFC d'électricien et travaille 11 ans dans le secteur du bâtiment. De 1995 à 1998, il suit la formation HES d'éducateur spécialisé à Sion. Il travaille depuis 20 ans dans le social (4 ans à Pramont – 8 ans à l'Orif). Depuis mars 2005, il est responsable du Foyer pour Jeunes Travailleurs (FJT) de l'Institut Saint-Raphaël. Il suit la Formation à la Direction d'institutions éducatives, sociales et médico-sociales de 2005 à 2007 et obtient son certificat, puis son diplôme post-grade HES-SO en 2008. Il suit régulièrement des formations internes à l'Institut Saint-Raphaël.

M. Régis Héritier, Chef de centre et membre de la Direction de l'Institut St-Raphaël, Sion
Né en 1970, père de 3 filles. Après la maturité au Collège de la Planta à Sion, il suit la formation d'éducateur à l'Institut de Pédagogie Clinique de Fribourg, de 1991 à 1995. Il travaille 6 ans au Home Pierre-à-Voir de Saxon (Fovahm), avant de faire quelques mois d'infidélité au domaine du social suite à sa formation d'Accompagnateur en Montagne. Depuis novembre 2001, il est responsable du Centre de Préformation Mixte (CPM) de l'Institut Saint-Raphaël. En 2007, il suit la Formation de gestion de projet interdisciplinaire et de gestion d'équipe et obtient son certificat post-grade HES-SO. Il suit régulièrement des formations internes à l'Institut Saint-Raphaël.

Dans le présent document, toute désignation de personne, de statut ou de fonction s'entend indifféremment au féminin et au masculin. De même, le terme générique "jeune" désigne à la fois, l'enfant, l'adolescent ou le jeune adulte des deux sexes.

L'Institut Saint-Raphaël

L'Institut Saint-Raphaël existe depuis 1946. Son but est d'apporter un soutien à des jeunes, filles et garçons, qui présentent des problèmes personnels et se trouvent de manière momentanée ou prolongée en difficulté d'adaptation sociale, scolaire, préprofessionnelle, professionnelle. Il accueille dans ses quatre structures des jeunes de toute la Suisse Romande et du Tessin, de la première primaire à la majorité, voire jusqu'à 22 ans.

Une ligne commune traverse les quatre structures de Saint-Raphaël, mais chacune d'elle a ses spécificités en fonction de l'âge, de l'occupation et des problématiques des jeunes accueillis.

L'Institut St-Raphaël considère la fugue comme faisant partie intégrante du placement du jeune. Cela ne veut en aucun cas dire qu'il la banalise !

Les raisons pour lesquelles un jeune fugue sont nombreuses :

- impossibilité momentanée de gérer la frustration ;
- fuite des exigences du placement (il faut savoir qu'au FJT de 7h00, voire plus tôt s'il est en stage professionnel, à 22h00, le jeune doit répondre aux exigences d'adultes qui se relaient) ;
- conflit de loyauté si les parents ne sont pas totalement d'accord avec le placement ;
- stratégie pour éviter le passage à l'acte sur d'autres jeunes ou sur les adultes ;

- besoin de contrôle sur ce qui se passe en famille, dans son réseau ;
- approvisionnement ou consommation d'alcool, de cannabis ou d'autres drogues ;
- absence planifiée pour aller commettre des délits à l'extérieur ;
- besoin d'indépendance, expression des désirs d'opposition, de rupture ;
- découverte d'expériences, de sensations nouvelles ;
- fugue amoureuse pour rejoindre son/sa petit/e ami/e ;
- influences extérieures ;
- angoisse existentielle ;
- besoin de liberté ;
- pression des pairs ;
- appel à l'aide ;
- provocation ;
- etc.

Quoi qu'il en soit, un jeune qui fugue se soustrait à la responsabilité de l'Institut, lequel avertit systématiquement les parents, l'assistant social, voire le juge des mineurs selon les circonstances. Une annonce de fugue est également faite à la police. Les éducateurs restent en contact avec ces différentes personnes et essaie par tous les moyens d'avoir des nouvelles du jeune ou des informations sur l'endroit où il se trouve et les gens qu'il fréquente.

Certaines fugues, particulièrement celles des jeunes filles, peuvent créer de réelles situations de mise en danger. Les comportements des filles sont régulièrement plus extrêmes que ceux des garçons et elles prennent de sérieux risques (consommation, relations sexuelles contraintes qui occasionnent de gros dégâts sur l'estime de soi).

Quelle que soit la durée de la fugue (d'une absence injustifiée de 3-4 heures à une disparition de plusieurs semaines), il importe d'accueillir convenablement le jeune à son retour, pour lui offrir une possibilité de réintégrer la structure, et d'y rester. L'Institut aménage donc systématiquement un moment individuel pour s'enquérir du déroulement de la fugue, des risques encourus (consommations, relations sexuelles, délits, etc.), des dispositions dans lesquelles se trouve le jeune pour reprendre son programme. Selon les circonstances et les disponibilités de l'équipe, cet accueil peut se faire hors du centre, dans un endroit neutre.

Lors de cet entretien, on tente d'obtenir le maximum de renseignements pour pouvoir déterminer les mesures à mettre sur pied (test d'urine au laboratoire pour définir le type de produits consommés, rendez-vous gynécologique, mise en place d'un suivi au planning familial ou d'une thérapie, informations à transmettre à la police ou au juge si nécessaire, etc.). Cette analyse de situation individuelle peut parfois conduire à une réorientation du projet du jeune.

A l'Institut, la fugue est sanctionnée par ce qu'on appelle une « Phase 3 », c'est-à-dire une période de deux semaines avec un contrôle permanent de l'adulte pour un jeune qui a momentanément besoin de plus de cadre et de soutien. Le jeune est au courant de cette sanction dès le premier jour de son placement et ne la remet pas en question.

La pratique en matière de fugue est sensiblement la même dans chaque Centre de Saint-Raphaël, elle est simplement adaptée en fonction du processus de prise en charge de chacun.

FOYER POUR JEUNES TRAVAILLEURS (FJT)

Christophe JORDAN, Chef de centre et membre de la Direction de l'Institut St-Raphäel, Sion

Le FJT est une structure qui accueille des jeunes de 16 à 22 ans (en âge de formation professionnelle) en rupture avec leur réseau social et/ou professionnel ayant besoin d'un soutien socioprofessionnel renforcé. La structure offre 12 places en internat et jusqu'à 5 places en studio/appartement.

Au FJT, on classe les jeunes dans 2 catégories : celles et ceux qui sont en formation professionnelle et qui suivent un programme « logique » et celles et ceux qui sont, pour une raison ou une autre, pris en charge par notre atelier. Nous pouvons donc constater que les jeunes qui fuguent sont principalement des jeunes qui ne sont pas dans un processus de formation.

Jusqu'en 2008, nous avons régulièrement des fugues de la part de nos jeunes. Il faut préciser qu'environ la moitié de l'effectif était en atelier, c'est-à-dire qu'ils n'avaient pas les compétences d'intégrer une formation professionnelle.

Nous avons constaté que les jeunes que nous accueillons étaient sensiblement les mêmes que les jeunes accueillis dans nos 2 centres de préformation. Nous avons donc décidé de modifier nos critères d'accueil, en acceptant uniquement des jeunes en formation professionnelle, ou suivant des études supérieures, voire des jeunes qui ont été dans un processus de formation professionnelle et, pour une raison ou une autre, sont en rupture actuellement.

Depuis lors, la plupart de nos jeunes sont en entreprise ou aux études, l'atelier reste en soutien pour 3, 4 jeunes en recherche d'emploi. Les fugues ont sensiblement diminué, elles sont observées en principe uniquement chez des jeunes qui n'ont encore pas le rythme « apprentissage, loisirs, repos » !

Il faut savoir que les règles sont identiques pour tous les jeunes placés au FJT. Néanmoins, nous sommes tributaires du parcours professionnel du jeune. Nous devons adapter, dans certains cas (jeune en apprentissage), la sanction, afin de ne pas péjorer la poursuite de sa formation professionnelle. Il arrive parfois que nous devons aller négocier avec l'employeur quelques jours de congé afin de faire un travail de prise en charge spécifique avec le jeune. En principe, les patrons sont ouverts à ces mesures, du moment où elles ne sont pas à répétition.

Pour terminer, si l'on considère que la fugue fait partie intégrante de notre prise en charge, nous constatons qu'elle n'est que très rarement « utilisée » par les jeunes qui ont un rythme d'apprentissage. Si elle peut survenir malgré tout, c'est pour éviter une sanction ; il est peu fréquent qu'elle mette en péril une formation professionnelle.

CENTRE DE PREFORMATION MIXTE (CPM)

Régis HERITIER, Chef de centre et membre de la Direction de l'Institut St-Raphäel, Sion

Le CPM est une petite structure de neuf places qui accueille, en internat, des jeunes filles et garçons hors scolarité obligatoire et ayant des besoins importants en développement personnel. Ce Centre offre un programme d'atelier et de maintien des acquis scolaires favorisant une transition progressive vers une formation adaptée à leurs possibilités.

En 2001, le CPM a connu une crise importante où les adultes étaient totalement dépassés par les comportements des jeunes. Les fugues étaient alors extrêmement nombreuses.

En automne 2001, la pratique était d'enfermer à l'extérieur les fugueurs à leur retour au centre. En effet, l'argument des adultes était le suivant : « Puisque vous avez voulu passer du temps à l'extérieur, restez dehors jusqu'à ce qu'on décide de vous laisser rentrer ».

Quelques mois plus tard, une jeune fille de 13 ans et demi fuguait sans cesse du Centre Pédagogique et Scolaire pour se rendre à Genève. En fait, elle ne fuyait ni le cadre de l'internat, ni les exigences scolaires, ni les relations avec les éducateurs. Elle avait juste le besoin impérieux d'aller vérifier à la maison comment se portait sa maman alcoolique.

Ces deux situations ont poussé l'équipe du CPM à réfléchir sur la fugue, ses raisons et surtout sur l'accueil réservé au jeune à son retour.

Il y a 10 ans, certains éducateurs pensaient que, si un jeune fuguait, ils avaient mal fait leur travail d'accompagnement. Quelques-uns pouvaient même ressentir de la culpabilité face à ce qu'ils considéraient comme un échec.

Pour revenir à la thématique de la soirée : « La fugue : rite de passage ou cri d'alarme ? », il convient de préciser que le rite de passage marque une étape dans la vie d'un individu (au contraire du rite initiatique qui marque l'incorporation d'un individu dans un groupe social ou religieux). Dans notre société, l'absence d'homogénéité culturelle et de références mythiques et symboliques communes empêche de parler de véritable rituel de passage vers l'âge adulte. Il y a certes des repères dans la classe d'âge de l'adolescence (premier rapport sexuel, diplôme de fin de scolarité, permis de conduire, etc.) mais qui ne prennent pas la forme de réels rites de passage. L'adolescence s'étire et les jeunes s'auto-organisent autour de conduites à risques pour se construire une identité.

C'est peut-être par là, au sens large, que la fugue peut être considérée à la fois comme une « pratique » destinée à marquer le passage vers l'âge adulte et comme un cri d'alarme face à toutes les craintes et contraintes qu'il suscite. En effet, l'adolescent peut se trouver en grandes difficultés dans cette période où il quitte l'insouciance de l'enfance, voit la relation à ses parents évoluer, veut prendre son indépendance, devenir autonome (c'est-à-dire agir par soi-même en se donnant ses propres règles de conduite, ses propres lois) sans disposer de tous les « outils » nécessaires. En fuguant, il exprime son désarroi et adresse une demande d'aide implicite à l'adulte.

J'emprunte le mot de la fin à l'écrivain français Hafid Aggoune qui dit que : « *Fuguer est le contraire d'un suicide : on part pour vivre.* ».
